

PROCES VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL D'HAMELET du 25 septembre 2024

Date de convocation : 10 septembre 2024

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-quatre, *vingt-cinq septembre*, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PETIT, Maire.

Etaient présents : PETIT Patrick, HENNEQUIN Aurélie, DEVILLERS Jean-Louis, CAZE Jimmy, PAYEN Teddy, LEFEBVRE Alexandre, BRAY Daniel, EBENRETT Frédéric (arrivée à 18h45)

Etaient excusés :

Etaient absents : FROISSART Henri-Nicolas, BOULANGER Fanny, HERBET Caroline

Secrétaire de séance : HENNEQUIN Aurélie

Ordre du jour

DE24026 - Fermeture de la bibliothèque

DE24027 - Etude du projet du camping

Questions diverses.

La séance est ouverte à 18H30,

Appel nominatif des conseillers, il est constaté que le quorum est atteint

Mme HENNEQUIN Aurélie est désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2024 est approuvé.

DE24026 - Fermeture de la bibliothèque

M. Le Maire expose,

Compte tenu de la faible fréquentation de la bibliothèque et de la proximité des médiathèques du réseau de lecture publique du Val de Somme, il convient de fermer la bibliothèque de la commune d'Hamelet. La destination des documents composant le fonds propre, dans la mesure où ils appartiennent aux communes constituant le SISCO, fera l'objet d'une délibération séparée de sa part.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la fermeture de la bibliothèque de la commune d'Hamelet.

Madame Hennequin souhaiterait discuter du devenir de cette pièce.

Monsieur le Maire indique que l'école va l'utiliser et peut être le périscolaire le soir pour l'aide aux devoirs.

Monsieur Cazé propose d'en faire une salle de réunion pour les associations, ce qui permettrait d'utiliser la salle de conseil uniquement pour les élus et ainsi éviter des désagréments qu'il y a déjà pu y avoir.

CM 2024-07

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas incompatible avec l'école puisque ce ne sera pas aux mêmes horaires. Monsieur Cazé reprend que cela pourra être une salle multi usage.

Madame Hennequin explique avoir eu une demande pour une location pour du paramédical. Il n'y a pas besoin d'aménager la pièce puisqu'ils prennent leur matériel.

Monsieur Cazé indique qu'il doit rester une grande table suite à une erreur de commande et des chaises qui pourraient être mises dans cette pièce en permanence.

Madame Hennequin demande ce que va devenir le rayonnage. Monsieur le Maire explique que certains livres vont partir dans les classes du RPI et qu'il y en a qui seront repris par la bibliothèque départementale. Monsieur Cazé demande si la pièce sera bien vidée dans ces conditions.

Monsieur Lefebvre demande où ira le reliquat des livres. Monsieur le Maire explique que les livres restants après le passage de la bibliothèque départementale seront distribués entre les écoles. S'il en reste ensuite, c'est le SISCO qui décidera à ce moment-là.

Monsieur Cazé propose d'ajouter la salle à la délibération des locations de salles.

Madame Hennequin propose de faire, dans un premier temps, un état des lieux de la salle pour voir dans quel état elle se trouve.

Arrivée de Monsieur EBENRETT à 18h45

Monsieur le Maire reprend qu'il a demandé à l'institutrice de l'école et au directeur du périscolaire un courrier pour expliquer comment ils auraient besoin de la pièce. Monsieur Cazé indique qu'une décision pourra être prise, dans ce cas, dès la prochaine réunion, ce qui est validé par Monsieur le Maire.

DE24027 - Etude du projet du camping

Monsieur et Madame Douay ont exposé leur éventuel projet du camping. Il faut maintenant se positionner, à savoir si, avant d'y répondre favorable ou non, nous lançons une étude de coût pour la mairie.

Madame Hennequin demande où ils en sont dans leur projet, au niveau des autorisations, et si la communauté de communes a validé leur projet au niveau du plan d'urbanisme. Monsieur le Maire indique qu'à partir du moment où il y aura du camping, ce sera accepté mais pas le dossier de restauration. Madame Hennequin demande si un permis de construire a été déposé. Monsieur le Maire reprend qu'ils ne veulent pas en déposer. Madame Hennequin reprend qu'ils peuvent déposer un permis de construire avec l'autorisation du propriétaire car si le permis est refusé, il n'est pas nécessaire de s'engager dans une étude de coût. Elle ajoute qu'il faut également les autorisations du service accessibilité, sécurité. Monsieur Lefebvre demande ce qu'ils souhaitent faire exactement camping-car, logement, restauration. Monsieur le Maire confirme en ajoutant que ce ne sera pas sur la totalité du terrain, juste sur le devant et que les frais de réhabilitation seront à la charge de la mairie. Monsieur le Maire poursuit que la C CVS pourrait peut-être fournir une aide si une aire de camping-car est mise en place avec

des bornes de vélo électrique. Monsieur Lefebvre demande si le tout à l'égout sera à faire et faisable. Monsieur le Maire précise que si le tout à l'égout n'est pas possible, le projet ne pourra pas voir le jour car il faudrait passer par une mini station, ce qui coûte très cher. Monsieur Cazé ajoute qu'il faudra également prendre en compte le coût de l'éclairage public. Monsieur Bray indique qu'il serait donc préférable d'attendre le retour pour le tout à l'égout avant toute chose. Monsieur Cazé précise que c'est un beau projet mais cela aurait un coût d'au moins 300 000€. Monsieur Lefebvre demande si on peut demander un Cu. Madame Hennequin indique que c'est possible de faire la demande d'un Cub. Monsieur Cazé rappelle qu'il reste encore des enfouissements de réseaux à terminer et Monsieur le Maire, rejoint par les autres élus, ajoute que c'est un bon projet mais que si la mairie dépense autant d'argent, il faut être certain que ça fonctionne. Monsieur Ebenrett indique que les délais sont courts car ils pensaient ouvrir dès le mois de mois de mai mais entre les autorisations et la réalisation des travaux, rien ne sera fait d'ici là. Monsieur Cazé rappelle que dans un premier temps, il y aurait un appel d'offres à faire, ce qui prend du temps et que d'ici la fin du mandat, ce ne sera peut-être pas encore commencé. Monsieur Cazé indique qu'il faudrait aussi savoir combien on pourrait avoir d'aides si le projet abouti, aussi bien pour eux que pour la mairie mais qu'une étude coûterait dans les 10 000€. Monsieur Lefebvre propose de commencer par un Cu. Monsieur le Maire précise qu'il n'ont pas de retour de la communauté de communes, ils savent simplement qu'ils sont intéressés. Les élus sont en accord pour ne pas se positionner pour le moment sur une étude tant qu'il n'y a pas tous les accords de leur côté. La délibération est reportée en attendant, au minima, le retour d'un Cub et de la communauté de communes.

Madame Hennequin propose de faire la demande pour un Cub.

Après discussion, les élus, à l'unanimité, sont en accord pour le report de la délibération en attendant le retour de la C CVS et des différentes autorisations. Ils ne sont pas contre le projet mais, avant de payer une étude, il faut une certaine garantie.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique aux élus avoir reçu en août un mail d'une habitante de la rue de l'Eglise concernant les voitures gênantes garées sur les trottoirs et les haies non taillées qui débordent sur le trottoir. Avant la lecture du mail, Madame Wczesniak, présente, demande si elle peut prendre la parole pour expliquer de vive voix le problème. La parole lui est accordée. Elle explique que la rue est dangereuse pour les enfants qui vont à pied à l'école car les voitures sont garées sur les trottoirs. De ce fait, les enfants doivent soit traverser la rue pour changer de trottoir, soit marcher sur la route quand il n'y a pas de trottoir et les voitures roulent vite. Des chats se font écrasés à cause de la vitesse dans cette rue. Monsieur le Maire indique qu'il faudrait réguler la vitesse mais qu'à certains endroits les trottoirs sont quasi inexistantes. Elle reprend que les personnes qui se garent dans la rue sur le côté opposé à l'église pourraient ne pas se garer sur le trottoir. Il est possible de se garer sur la route, sauf au niveau de l'église car la rue est plus étroite. Elle ajoute que des voitures restent stationnées sans bouger,

que le soir et la nuit ce n'est pas gênant mais sur le matin, cela le devient pour les enfants, les nounous avec les poussettes ou encore les personnes en fauteuil roulant. De plus, chaque administré de cette rue peut rentrer son véhicule dans l'enceinte de sa propriété. Un mot a été déposé dans les boîtes aux lettres mais rien n'a changé. Madame Hennequin rappelle que cela fait partie du code de la route et que dans plusieurs rues d'Hamelet, ce problème est rencontré. Madame Hennequin rappelle que si les rappels dans les boîtes aux lettres ne suffisent pas, cela relève de la police du maire et qu'il faut dans un premier temps faire des courriers aux personnes concernées et verbaliser en dernier lieu. Elle propose que Monsieur le Maire aille voir directement les personnes concernées. L'administrée fait remarquer qu'il y a deux passages piétons à la file rue François Deroussen et qu'aucun panneau ne l'indique. Monsieur le Maire répond que normalement il n'y a qu'un seul passage pour piéton mais que la peinture du premier ne part pas comme il faut mais qu'il y a bien un panneau de chaque côté pour avertir la présence d'un passage pour piétons. Elle ajoute qu'il n'y a aucun panneau cédez le passage sur toute la rue principale. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de cédez le passage mais des priorités à droite et qu'un panneau est positionné aux deux entrées du village. Monsieur Cazé indique que cela a bien été validé par le département. Elle reprend que les priorités, c'est très bien mais ce n'est pas respecté. Monsieur Lefebvre demande s'il ne faudrait pas mettre un panneau à chaque intersection. Monsieur le Maire indique qu'il faut alléger les panneaux car le département dit que s'il y a trop de panneaux, les gens n'y prêtent plus attention donc il faut alléger. Monsieur Cazé confirme. Madame Hennequin revient sur le passage pour piéton en double. Madame Wczesniak reprend que les enfants prennent celui le plus proche donc en face de l'église mais qu'en cas d'accident, au niveau réglementation, cela sera compliqué s'il est censé ne plus exister. Monsieur Cazé propose de le repeindre dans ces conditions. Monsieur le Maire explique avoir demandé au bus de se garer le long de la place pour que cela soit plus pratique pour les enfants mais qu'il a eu peur que le passage piéton soit dangereux, c'est pourquoi il a été décidé de l'effacer et de la décaler. Pour la vitesse, Monsieur le Maire propose de se renseigner pour mettre des petits ralentisseurs en forme de bosse sur la route. L'administrée demande si le passage pour piéton à la Résidence Emilie a bien son panneau. Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas nécessaire. Monsieur Cazé poursuit que le département allège les panneaux et qu'à ce niveau, tout est aux normes, il n'y aura plus de panneaux à chaque carrefour. L'administrée reprend qu'il faut juste régler le problème dans la rue de l'église. Monsieur Cazé indique que les gendarmes ont déjà beaucoup de travail et ils ne peuvent pas se déplacer pour une voiture mal garée. Monsieur Bray rappelle que le stationnement abusif existe. L'administrée est en accord pour qu'un véhicule qui ne bouge pas depuis 1 an demi soit retiré. Monsieur Lefebvre demande ce qui peut être fait pour empêcher les gens de se garer sur les trottoirs. Monsieur Cazé propose de peindre des marquages de places de parking devant les habitations des personnes concernées. Dans un premier temps, Madame Hennequin préconise de faire un repérage dans le village et de préparer des courriers personnalisés à remettre en main propre pour en discuter. Monsieur Lefebvre indique que dans la rue Suzanne Potet, il y a également des problèmes, notamment dans le virage. Madame Hennequin dit que le problème vient du parking qui n'est pas fait. Monsieur le

Maire précise qu'un panneau stationnement interdit rue Suzanne Potet a disparu alors qu'un arrêté existe depuis de nombreuses années. Monsieur Cazé ajoute qu'il y a beaucoup de voiture de garées et également des fourgons le soir. Madame Hennequin indique qu'il faut faire toutes les rues. Monsieur Cazé indique qu'il faut se rendre sur place avant d'envoyer les courriers.

- Monsieur le Maire explique que l'association de chasse d'Hamelet demande une subvention par courrier. Monsieur Lefebvre demande à qui sont données les subventions, la pêche, le comité des fêtes.. Monsieur le Maire précise que le comité des fêtes a bien une subvention et la pêche ont les étangs contre l'entretien. Monsieur Cazé demande quel montant il demande et pour quelle raison mais rien n'est stipulé dans le courrier. Monsieur Ebenrett demande si c'est bien au moment du budget qu'il faut en parler, ce qui lui est confirmé. Monsieur le Maire précise que les chasseurs auraient voulu le prêt des marais au lieu de la location mais la location des marais se fait sur adjudication. Cela sera vu en commission finance en février. Madame Hennequin propose de donner une subvention à la pêche si une subvention est versée à la chasse. Monsieur Cazé rappelle que maintenant il faut qu'il y ait une demande écrite de l'association. Il poursuit en indiquant qu'une fois les demandes effectuées, ce sera vu en commission finance avant le vote du budget. Madame Hennequin reprend que des subventions ont été données sans demande écrite. Monsieur Cazé explique que la réglementation a changé et maintenant il faut des demandes écrites. Un cerfa de demande leur sera distribué.
- Madame Hennequin souhaite revenir sur le projet de la RD71 et reprendre rendez-vous avec Madame Bélot. Elle indique à Monsieur Lefebvre qu'elle a bien reçu son mail indiquant que des feux aux entrées du village sera moins onéreux mais que l'étude est en cours depuis quatre ans et que c'est l'aboutissement d'un gros travail. Le département et le bureau d'étude ont validé ce projet et il est compliqué de tout recommencer à nouveau. Il y a plusieurs solutions mais c'est sur celle-ci que le projet est conçu et ce serait de nouveau du temps de perdu de tout reprendre. Monsieur Bray fait remarquer qu'il y a le coût à prendre en compte. Madame Hennequin indique qu'il faut regarder au niveau des subventions. Monsieur Lefebvre indique que par exemple, Corbie ou la Neuville, n'ont quasiment rien payé. Madame Hennequin explique que le département n'a pas assez de budget pour refaire l'ensemble des routes départementales. Monsieur Cazé lui indique que le montant est assez impressionnant. Monsieur Cazé reprend qu'il y a eu plusieurs études de payées et aucuns travaux pour le moment mais c'est tout de même à rajouter au projet. Monsieur le Maire indique qu'il faudrait revoir la copie pour baisser un peu le tarif. Madame Hennequin propose de revoir Madame Bélot et d'en parler avec elle. Monsieur le Maire et Monsieur Cazé indiquent qu'il faudrait conserver les places de parking sur la route départementale pour faire ralentir les voitures. Monsieur Cazé indique qu'il faut voir la différence de prix avec des feux, qui seraient surement subventionnés. Il ajoute que c'est surement possible de mettre des caméras sur le feu et un agent de police peut verbaliser en vidéo en cas d'infraction. Madame Hennequin se charge de planifier un nouveau rendez-vous avec Madame Bélot.

- Monsieur le Maire indique qu'il y a 84 enfants inscrits pour Noël et que le magasin de jouet qui répond aux critères des événements prévus pour les enfants à Noël est King Jouet à Albert. Madame Hennequin pense que les gens d'Hamelet vont plus facilement à Amiens qu'à Albert mais sur Amiens, aucun magasin ne propose cela. Les élus décident qu'un maximum de 30 € pourra être ajouté par les parents
- Monsieur le Maire explique que le comité des fêtes demande si la mairie paie la moitié du spectacle de feu du marché de Noël, ce qui reviendrait à 725€. Madame Hennequin demande si c'était la mairie qui avait payé le spectacle de l'an dernier. Monsieur le Maire précise que le spectacle avait été payé en partie par la mairie pour 560€ et le comité des fêtes pour 500€. Madame Hennequin est favorable car la mairie n'a rien d'autre à proposer pour le marché de Noël. Les élus, à l'unanimité, sont en accord pour payer la moitié du spectacle du marché de Noël.
- Madame Hennequin explique qu'il y aura le spectacle d'illumination de Noël à l'église comme l'an dernier et qu'ils souhaiteraient mettre une crèche vivante avec des animaux dans l'enclos de l'église et les enfants joueront des scénettes. Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénient et les élus trouvent que c'est une bonne idée. Les organisateurs s'occupent des différentes autorisations.
- Monsieur Cazé demande confirmation de la date du spectacle des aînés pour contacter le traiteur. La date retenue est le 7 décembre après-midi. Monsieur le Maire précise que des grilles ont été achetées. Monsieur Cazé propose de prévoir une délibération à la prochaine réunion pour les proposer à la location.
- Monsieur Cazé demande à Monsieur Ebenrett s'il a pu regarder l'idée d'une petite haie au cimetière. Monsieur Ebenrett confirme que cela correspond à ce qui avait été décidé, il va essayer de se pencher dessus.
- Monsieur le Maire précise qu'il a rendez-vous avec la FDE pour solutionner les trottoirs bateaux de la rue Albert Laignel. Madame Hennequin rappelle que normalement c'est à la charge des propriétaires. Monsieur le Maire précise que c'était au vendeur du terrain de prévoir le montant mais cela n'a pas été fait.
- Monsieur Cazé explique que les leds installées sur la façade de la mairie ne correspondent pas à ce qui avait été demandé, les lumières devaient être positionnées sur les rebords de fenêtres pour éclairer vers le haut et que les leds positionnées ainsi avec les câbles apparents ne font pas jolis sur la façade. Monsieur le Maire va essayer de revoir avec Cegelec. Madame Hennequin demande si c'est programmable. Monsieur le Maire reprend que ce n'est pas programmable, qu'il y aura une télécommande pour les allumer et les éteindre le moment venu. Monsieur Cazé ajoute qu'une commande par application mobile avait été demandé. Les élus sortent de la salle pour voir les lumières sur la façade de la mairie. De plus, la nuit tombée, les lumières ne donnent rien.
- Monsieur le Maire fait un point sur la boîte électrique de la place de la mairie. Enedis fait des devis pour installer le tryphasé, le premier est de 1600€. Monsieur Bray explique avoir été présent le jour de l'étude du projet par Enedis. Il explique

CM 2024-07

ne pas comprendre pourquoi il n'est pas possible de reprendre des câbles qui sont déjà passés et qu'il soit proposé de refaire une tranchée pour passer des câbles.

- Monsieur le Maire précise que demain il y a réunion à la CCVS.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire,

Patrick PETIT



Le secrétaire de séance,

Aurélie HENNEQUIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal line at the end, positioned to the right of the name Aurélie HENNEQUIN.

